

## REACTION DE SYNERGIE MONEGASQUE

A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE LEGISLATION  
PAR LE LEADER DE L'OPPOSITION.

AVRIL 2012

Bénéficiant de son indépendance et de sa liberté d'expression à l'égard des autres groupes politiques, SYNERGIE MONEGASQUE peut apporter son analyse en toute objectivité et impartialité à des situations politiques telles que l'accession par le leader de l'opposition à la commission de législation.

Cette démarche nous apparaît risquée et malsaine car les conditions ne sont pas réunies pour qu'un groupe majoritaire puisse travailler sous la présidence d'un leader de l'opposition.

Il a toujours été prétendu que la majorité devait pratiquer l'ouverture ; mais nous constatons le passage d'un extrême à l'autre : En réalité, « l'ouverture » était précédemment faite à l'opposition pour des commissions accessoires qui se réunissaient peu ou pas. Nous considérons qu'en toute cohérence l'ouverture ne peut être pratiquée pour la Présidence de commissions permanentes dont la maîtrise doit rester au groupe majoritaire. Il y a bien d'autres commissions pour lesquelles l'ouverture peut être pratiquée.

Certes l'on ne peut qu'apprécier que la majorité ait fait un geste positif d'ouverture et que l'opposition ait accepté afin d'apporter son concours ; mais nous craignons qu'ils soient maintenant les uns les autres prisonniers d'un système ingérable, à moins que ce soit l'embryon d'une « groupe d'union Nationale » !

Il est toutefois étonnant que suite à l'initiative de la majorité d'offrir le poste de Président d'une commission à un membre de l'opposition, les élus de cette majorité ne votent pas le représentant du groupe proposé ! (17 abstentions). Surprenant aussi qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable entre eux !

En effet, comment pourront ils concilier leurs respectives priorités, orientations, et conceptions, alors qu'ils étaient jusqu'alors souvent en opposition ?

Le Président d'une telle commission ne peut être qu'un animateur de groupe de discussion et la majorité ne peut se soumettre aux objectifs d'un Président, leader de l'opposition !

Plus que jamais les compromis seront incontournables pour éviter des situations de blocage et en conséquence l'éjection ou la démission du Président de la commission de législation.

L'expérience n'en demeure pas moins intéressante, car c'est l'occasion pour qu'ils s'entendent sur des « majorités d'idées » pour certains textes, à condition qu'aucun ne cherche ensuite à « tirer le bénéfice » du consensus ; mais sera telle constructive ou destructrice ?

Or l'intérêt primordial pour le pays réside dans l'examen objectif de projets de loi et dans l'aboutissement de leur vote, avec des amendements si nécessaire.